

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 10 JUILLET 2019, 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me}	Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M.	Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M ^{me}	Louissette Langlois, maire	Ville de Chandler
M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M. Mario Grenier, directeur général
M^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 5 par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe & aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée

19-07-133-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

19-07-134-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 JUIN 2019

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2019.

19-07-135-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 14 JUIN AU 5 JUILLET 2019

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 14 juin 2019 au 5 juillet 2019, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 14272 à 14341, au montant de 474 618,92 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 2688 à 2706, au montant de 47 385,60 \$, le tout pour un grand total de 522 004,52 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

19-07-136-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 JUILLET 2019

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la liste des comptes à payer au compte 11653 en date du 5 juillet 2019 au montant de 29 946,09 \$, soit approuvée par les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé et que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à procéder au paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

19-07-137-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a soumis, à la vérification externe de Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c., l'ensemble de ses activités financières de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant de la MRC a fait rapport au conseil de la MRC du Rocher-Percé conformément aux articles 966 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le rapport financier 2018 consolidé de l'auditeur indépendant tel que présenté.

19-07-138-O

DEMANDES DE RÉVISION POUR LES RÔLES D'ÉVALUATION 2019—2020—2021 DES MUNICIPALITÉS DE CHANDLER, GRANDE-RIVIÈRE, SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ ET PERCÉ - REPORT DU DÉLAI DE RÉPONSE

CONSIDÉRANT la demande de la firme d'évaluateurs agréés Servitech de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'obtention de cette extension au délai de réponse est régie par le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2019.

Cette directive s'applique uniquement aux demandes de révision effectuées après le dépôt du nouveau rôle 2019-2020-2021, faites avant le 1^{er} mai 2019 pour les municipalités de Chandler, Grande-Rivière, Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Percé.

19-07-139-O

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE LANDRY À TITRE D'AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT que la candidate répond aux exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection par une évaluation d'entrevue et un test écrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de madame Marie-Ève Landry, à titre d'agente de bureau, soit à compter du 22 juillet 2019, au salaire et conditions établis en fonction de la Politique des relations de travail des employés de la MRC présentement en vigueur.

19-07-140-O

AUTORISATION DE PAIEMENT -- TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement de la facture de MFT & FILS INC., portant le numéro CP-02 pour un montant de 24 509,10 \$, taxes incluses.

19-07-141-O

**OFFRE DE SERVICE
PROJET AGROFORESTERIE ET PAYSAGE 2019**

CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Anel travaille sur le projet « Agroforesterie » depuis 2005;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, le projet « Agroforesterie et paysage » a bénéficié d'une aide financière de 500 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la mesure des Laboratoires ruraux, et ce, pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que des travaux relatifs au maintien des systèmes mis en place depuis 2005 sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que la MRC a réservé un montant de 25 000 \$ au budget (FDT) 2019 pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte l'offre de service de monsieur Bertrand Anel relativement au projet agroforesterie et paysage 2019 au montant de 20 000 \$.

19-07-142-O

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° RITMRG-2-2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET MEZZANINES AU LET DE WAKEHAM DE GASPÉ

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont pris connaissance du règlement numéro RITMRG-2-2019 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie et qu'il y lieu de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve :

- . le règlement N° RITMRG-2-2019 de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie intitulé « Règlement N° RITMRG-2-2019 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux au LET de Wakeham à Gaspé »
- . une dépense et un emprunt de 255 000 \$ à cette fin.

19-07-143-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a soumis, à la vérification externe de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C., l'ensemble de ses activités financières de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant de la Régie a fait rapport au conseil d'administration de la Régie le 17 juin 2019 conformément aux articles 966 et les suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé est membre de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, tels qu'ils ont été présentés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

19-07-144-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Madame Christine Hautcoeur, conseillère en développement socioéconomique et responsable du FAO, a présenté, en séance de travail, le 9 juillet 2019, les dossiers dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO) et déposé les recommandations du comité d'investissement socioéconomique.

Sur proposition de madame Louissette Langlois, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, à la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2019-2020-21	Administration portuaire de Newport	Profil économique du quai de Newport	1 000 \$	8 225 \$
FAO-2019-2020-22	Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chics-Chocs	Développement du ski hors-piste à Percé	20 000 \$	37 800 \$
FAO-2019-2020-23	Corporation de développement économique du territoire de la MRC du Rocher-Percé	Étude de préféabilité Axe multimédia	12 600 \$	65 250 \$
FAO-2019-2020-24	MRC du Rocher-Percé	Commandites	40 000 \$	40 000 \$
			73 600 \$	151 275 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

19-07-145-O

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2018 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 9 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit adopter et transmettre au Ministre un rapport d'activités annuel par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activités 2018 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC du Rocher-Percé.

19-07-146-O

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Percé, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Grande-Rivière, Chandler ainsi que Port-Daniel-Gascons intéressées de présenter un projet « Analyse financière de divers scénarios de regroupement en sécurité incendie » dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, doivent par résolution démontrer leur intérêt à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- ▶ le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- s'engage à participer au projet « Analyse financière de divers scénarios de regroupement en sécurité incendie » et à compléter le financement jusqu'à un montant maximum de 30 000 \$;
 - accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale conditionnellement à ce que les municipalités visées lui transmettent une résolution adoptée par leur conseil municipal respectif;
- la préfète, madame Nadia Minassian, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mario Grenier, soient autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

19-07-147-O

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LES COÛTS APPROXIMATIFS PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ (SCRSI)

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été transmis officiellement le 21 février 2019 au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT que l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le projet de schéma doit être accompagné d'un document indiquant les coûts approximatifs des diverses mesures qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document indiquant les coûts approximatifs des diverses mesures qui sont prévues au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et le plan de mise en œuvre (SCRSI).

19-07-148-O

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ET DEUX SUBSTITUTS AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, madame Sonia Lessard, préventionniste à la MRC du Rocher-Percé, représentante et messieurs Bobby Bastien, directeur de la sécurité incendie à la ville de Chandler, et Luc Lebreux, directeur de la sécurité incendie à la ville de Grande-Rivière et à la ville de Percé, substitués au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

19-07-149-O

AÉROPORT - AUTORISATION DE PAIEMENT - PROJET PROLONGEMENT ET RÉFECTION DE LA PISTE

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur	Objet	N° facture	Date	Coût (tx. incluses)
TETRA TECH QI INC.	Estimation prolongement de la piste	60618081	18 juin 2019	6 055,89 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je soussigné, Mario Grenier, directeur général, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au surplus accumulé affecté à l'agrandissement de l'aéroport (compte numéro 59 132 00 000) pour réaliser les dépenses ci-avant.

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

CONSIDÉRANT que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

CONSIDÉRANT que l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

CONSIDÉRANT que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la FQM dans ses démarches auprès du ministère Affaires municipales et de l'Habitation.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 34.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier